



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

28 janvier 2026

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Désignation d'une ou d'un commissaire émérite

CC-260128-CA-0049

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite établir une procédure pour honorer une ancienne ou un ancien commissaire qui a fait preuve d'un service, d'un leadership et d'un engagement exceptionnels à l'égard de la mission, des valeurs et de la gouvernance de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la procédure proposée pour la désignation d'une ou d'un commissaire émérite, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2026/01/28-CA-002;

La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Congrès printanier de l'ACSAQ 2026

CC-260128-CA-0050

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été invité(e)s à s'inscrire au Congrès printanier de l'ACSAQ 2026 qui se tiendra à Québec du 13 au 15 mai 2026;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires attache de l'importance aux possibilités de perfectionnement professionnel offertes à ses membres;

ATTENDU QUE, compte tenu du contexte financier, le conseil des commissaires souhaite sélectionner les membres qui assisteront au congrès printanier afin de limiter les coûts pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le président et les commissaires Donna Anber et Melissa Wall, et les commissaires-parents Chloé Alary et Tanya Minchella assistent au Congrès printanier de l'ACSAQ 2026 à Québec au nom du conseil des commissaires;

ET QUE leurs dépenses soient remboursées conformément à la politique n° 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

Appuyée par la commissaire-parent Elena Ferrato.

Adoptée à l'unanimité

Demande de changement de zonage auprès de la ville de Saint-Jérôme

CC-260128-MR-0051

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-251204-MRT-0036 autorisant le directeur du Service des ressources matérielles et du transport à soumettre une offre d'achat pour un immeuble situé au 2351, boul. du Curé-Labelle à Saint-Jérôme, conformément aux modalités apparaissant dans un document confidentiel;

ATTENDU QUE la partie cédante a accepté l'offre d'achat et que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a accepté de demander les changements de zonage nécessaires pour les lots n° 4 033 980 et n° 4 034 035 du Cadastre du Québec (circonscription foncière de Deux-Montagnes) de manière que l'immeuble puisse être affecté à un usage institutionnel, notamment en tant qu'établissement d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, c'est-à-dire, la classe d'usages P103;



ATTENDU QUE la condition relative au changement de zonage doit être remplie, à défaut de quoi l'offre d'achat sera nulle et non avenue;

ATTENDU QU'une demande formelle de changement de zonage doit être soumise à la ville de Saint-Jérôme pour les lots mentionnés aux présentes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande formellement un changement de zonage à la ville de Saint-Jérôme afin que l'immeuble décrit ci-dessous soit affecté à un usage institutionnel, notamment en tant qu'établissement d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, conformément à la classe d'usages P103 :

un immeuble connu et désigné comme étant les lots n° 4 033 980 et n° 4 034 035 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

ainsi qu'un bâtiment construit sur lesdits lots et portant le numéro civique 2351, boul. du Curé-Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5E9.

ET QUE le directeur adjoint du Service des ressources matérielles et du transport, Hadi Hakim, soit autorisé à prendre toutes les mesures requises et à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution et pour obtenir ce changement de zonage dans les délais prescrits.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Nomination de cadres d'école ATTENDU QUE deux postes de direction adjointe sont devenus vacants au sein de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

Directions adjointes

CC-260128-HR-0052

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représenté(e)s par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représenté(e)s par l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE, conformément au règlement n° BL2023-CA-01 : *Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le conseil des commissaires peut engager une personne dans un poste régulier de cadre et la directrice générale ou le directeur général peut affecter ladite personne à un poste régulier en particulier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Heather Appleby que, sur recommandation des deux comités de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Sandra Colletti et Lee-Ann Sacks à titre de directrices adjointes au sein de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur le 2 février 2026.

La commissaire Barbara Barrasso appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

